

Accidents de la route :  
514 décès en 2016  
**P7** Revoir la  
stratégie pour  
réduire les pertes  
en vies humaines

**INTERVIEW DE M. PITANG TCHALLA,  
PRÉSIDENT DE LA HAAC**  
**« Les chantages,  
intimidations et menaces  
actuels n'y peuvent rien... »** **P5**



Pitang Tchalla,  
président de la HAAC



# LE LIBERAL

Hebdomadaire Togolais d'Information, d'Analyse et d'Opinion

N° 0283 du Mercredi 15 Février 2017 - 250 F CFA / Etranger 1€

Le Togo valide son plan national  
de développement PND :



**Objectif  
devenir un  
pays émergent  
à l'horizon  
2030** **P3**

Protestation contre le  
retrait des fréquences



**Les marcheurs  
n'ont pas  
atteint la HAAC  
promise** **P2**

## Gilbert HOUNGBO à la tête du FIDA



*C'est un togolais qui va désormais  
présider le conseil d'administration  
du Fonds International de  
Développement Agricole (FIDA). Il  
s'agit de Gilbert Fossoun HOUNGBO  
l'ancien Premier Ministre togolais a  
été élu hier. On se souvient de sa  
présence aux côtés du président de  
la République Faure Essozimna  
Gnassingbé en septembre dernier à  
New York lors de la 71e session  
ordinaire de l'Assemblée Générale  
des nations unies. L'Etat togolais à  
l'époque menait une campagne de  
couloir pour permettre à l'ex patron  
PNUD Afrique de prendre ce poste.  
C'est donc un succès pour la  
diplomatie togolaise. Le togolais a  
tiré son épingle du jeu à l'issue du  
second tour devant bien d'autres  
candidats.*

*Le Fonds International de  
Développement Agricole(FIDA) est  
une institution des nations unies  
fondée en décembre 1977 dans le  
sillage de la conférence mondiale de  
l'alimentation réunie à Rome en  
1974.*

© Photo Louis Vincent

**INTERVIEW DE GERMAIN POULI, PRÉSIDENT DE LA MUTUELLE  
DES ARTISTES ET JOURNALISTES DU TOGO (MUAJ TOGO)**



**« Ce qui arrive à Black Joe, à Malam  
Bodi et à Ousmane entre autre, peut  
arriver à tout le monde. Moi-même  
je suis passé par là l'an dernier »** **P3**

## Les chefs d'agences de l'OTR à l'école du développement du civisme fiscal

L'Office Togolais des Recettes (OTR), à travers son Projet d'Appui à la Gouvernance Fiscale (PAGFI) veut renforcer les capacités de ses agents en matière de collecte de taxes douanières et impôts. C'est dans ce processus qu'il est organisé du 13 au 24 février un atelier de formation à l'intention des chefs d'agences de l'OTR venus des 5 régions du Pays. La cérémonie d'ouverture de cette formation a eu lieu le lundi 13 février dernier à la Direction des Opérations douanière de Lomé Port. Elle a été présidée par le commissaire des services généraux, M. Philippe Tchodié en présence des experts venus de la sous-région.

Le but visé par ces 11 jours de formation est d'amener les participants c'est-à-dire les chefs divisions de l'OTR en charge de la collecte des ressources financières à faire leurs les différentes facettes du civisme fiscale. Fort donc de ces connaissances, ils pourront sans gênes et difficultés sensibiliser le contribuable sur le bien-fondé du paiement des taxes et impôts.

Le commissaire des services généraux, Philippe Tchodié, représentant le commissaire

général a, lors de son mot d'ouverture souligné l'intérêt d'une telle formation à l'endroit des chefs d'agence. Selon lui cette formation leur permettra de convaincre le contribuable, c'est-à-dire le citoyen lambda ou les entreprises à s'acquitter de leur obligation en matière de taxe douanière et des impôts. C'est également une occasion d'échanger entre eux et les experts présents à cette occasion afin de mener à bien leur mission. « En fait cette formation sur le développement du

civisme fiscal est née de la volonté du gouvernement qui a négocié avec la Banque Africaine de Développement (BAD) pour une mise à jour continue des nouvelles méthodes pouvant faciliter la collecte du fisc » a-t-il souligné.

L'expert sénégalais chargé de cette formation, Abdoulaye NIANE a rappelé que le civisme fiscal consiste à faire comprendre au contribuable que l'impôt n'est pas du domaine de l'arbitraire mais un moyen de mettre en commun les divers moyens financiers pour



La table d'honneur

construire le pays ». Cela doit passer par la sensibilisation du contribuable c'est dire en lui faisant connaître les différents impôts et taxes, les moyens mis en place par l'Etat pour

accompagner les entreprises dans leurs investissements, qu'est-ce qui faut faire en cas de contrôle fiscale entre autres,...

Alain Tchédre

## Les biscuits "Lausanne" aurait tué 45 personnes intox selon la société Jack & Jill LAUSANNE

Depuis un certain temps, précisément vers la fin de l'année écoulée, des informations circulent concernant les produits mis sur le marché par la société "JACK & JILL LAUSANNE en l'occurrence les biscuits LAUSANNE qui auraient été fabriqués à base d'ingrédients contenant un produit chimique toxique et dont la consommation aurait décimé 45 personnes déjà.

Selon cette même publication, ces produits auraient été importés de l'Afrique du Sud pour être distribués dans la sous-région ouest africaine. C'est donc pour apporter un démenti à cette rumeur de nature à entacher la qualité et la commercialisation de ces biscuits H&H Lausanne que les premiers responsables de la société JACK & JILL Lausanne ont tenu un point de presse le lundi 13 février dernier à Lomé.



La table d'honneur

Au prime abord, le staff de la dite compagnie a voulu connaître les origines de cette information. Mais il a été difficile de remonter à la source. Mais ce qui a quand même contenté les dirigeants est que quelques consommateurs avisés ont très vite su que c'était un mensonge a souligné Joseph Gbandi, Assistant du représentant H&H au Togo.

La première équivoque qu'ont soulevée les conférenciers est que les biscuits Lausanne sont fabriqués en Thaïlande et non en Afrique du Sud ni au Nigéria où on aurait dénombré 45 morts. Par ailleurs voici le contenu de cette information : « passer l'information à tous vos contacts. Svp, n'achetez ou ne manger plus les biscuits appelés Jack & Jill

(Lausanne). La douane dit qu'ils ont été expédiés au Nigeria depuis l'Afrique du sud où ils ont tué 45 personnes. On dit qu'il contient un produit chimique toxique. Svp faites circuler ceci et.....Afficher la ». C'est donc en substance le contenu de ce message. C'est donc dire que les réseaux sociaux sont devenus de nos jours une arme de destruction des intérêts des autres, après donc les produits « laits peak » c'est le tour des produits H&H Jack & Jill.

Cela a été donc l'occasion pour représentant de Jack & JILL Lausanne de dire aux consommateurs de ne pas se laisser persuader par cette information venant des personnes mal intentionnées car les approbations et les certifications des laboratoires attestent que les produits H&H sont de bonne facture.■

## Protestation contre le retrait des fréquences : Les marcheurs n'ont pas atteint la HAAC promise

Depuis le 06 février dernier, la Chaîne du Futur (LCF) et la Radio City Fm appartenant au groupe sud média ont été sommées sur décision N° 001/HAAC/17/P d'arrêter l'émission de leurs fréquences au motif qu'elles n'ont aucune autorisation régulière d'installation et d'exploitation auprès de la Haute Autorité de l'Audiovisuelle et de la Communication (HAAC). Argument que réfutent les premiers responsables des deux chaînes.

Après une conférence presse tenue la semaine dernière et le recours devant la Cour suprême, les organisations de la société



civile ont appelé à une marche hier mardi. Parti des locaux de la LCF le convoi des manifestants a emprunté la voie du marché de Gbossimé jusqu'au carrefour Todman puis ATTIKOUME . Cependant les manifestants n'ont pas atteint le siège de la

HAAC retenu comme point de chute de la marche. Le cortège des manifestants a été bloqué au carrefour de Lomégan par les agents de sécurité qui ont encadré les manifestants depuis leur point de départ.

Certes la manifestation s'est

déroulée sans heurt ni violence, mais il convient d'attirer l'attention des autorités sur le nombre de personnes laissées actuellement sur le carreau, sachant que le groupe sud média emploie environ 80 personnes.

Il serait donc souhaitable que ce litige qui oppose le groupe Sud média et la HAAC trouve très vite une issue favorable ceci pour le bonheur des téléspectateurs et auditeurs des dites chaînes mais surtout pour les employés pour qui cette suspension est comparable à un licenciement sans préavis.■

Alain Tchédre



Récupéré N°0416/23/12/10/HAAC du 23 décembre 2010

**Directeur de la Publication**  
Fabrice P. Dariworé

**Comité de Rédaction**  
Schmidt EZA  
Dieudonné ESSOHANAM  
Charles KEYEWA  
P. Fabrice  
Démocrate KOUDAMA

**Correcteur**  
S. Didier

**Infographie**  
Raphaël AHIALE

**Adresse**  
Route de Mission Tové, non loin du Petit Séminaire, Agoè  
Tél: +228 90 15 87 53  
+228 22 41 92 91  
13 BP 152 Lomé-TOGO

**Imprimerie**  
La Colombe  
**Tirage**  
2000 exemplaires

# Le Togo valide son plan national de développement PND : Objectif devenir un pays émergent à l'horizon 2030

C'est un atelier auquel participent en ce moment les parties prenantes sur les axes stratégiques à retenir pour le plan national de développement PND comptant pour la période 2018-2022. Ouvert hier mardi à Lomé, la rencontre qui prend fin vendredi prochain aura le mérite de permettre aux parties prenantes d'accorder leur violon sur les différents axes stratégiques. Il s'agit de présenter d'abord la méthodologie de définition des axes, les analyser et définir leurs objectifs stratégiques proposés. L'atelier s'attèle également à analyser les résultats spécifiques liés à chaque axe, les cibles retenus et recueillir enfin les informations sur tous les programmes existants au niveau de chaque secteur. Il faut dire que



l'adoption en septembre 2015 à New York du programme de développement à l'horizon 2030, le Togo prend des mesures en vue d'internaliser les paradigmes véhiculés par ce nouveau cadre de développement. Dans cette logique, le gouvernement togolais a entrepris d'élaborer un plan national de

développement qui devrait se substituer à la SCAPE qui arrive à terme.

Les orientations stratégiques sont déclinées en cinq axes stratégiques qui sont : l'amélioration du bien-être et épanouissement de la population en axe 1, l'ambition du Togo est

de devenir un pays émergent à l'horizon 2030. Avec une population estimée à 7 millions et un taux de croissance démographique de 2,84%. Le gouvernement fera la promotion d'une croissance propices, en identifiant et en mettant en œuvre des actions ayant un

impact significatif sur la réduction de la pauvreté par la création d'emplois et la formulation de politiques volontaristes d'accroissement des revenus des plus pauvres.

L'amélioration de la productivité et de la compétitivité des secteurs de croissance en axe 2. Il regroupe les secteurs de l'agriculture, de l'industrie, du commerce de l'artisanat du tourisme et des mines. Il s'agit de maintenir ou au mieux d'accélérer la croissance économique du pays durant les cinq prochaines années. Cette croissance se réalisera grâce à l'augmentation de la productivité globale des facteurs de production et l'amélioration de la compétitivité dans les différentes chaînes de

valeur.

le renforcement des infrastructures de soutien de croissance en axe 3, l'existence de ce cadre permettra de garantir des investissements efficaces, débouchant à la fois sur un accroissement de la demande

la gestion durable du territoire, de l'environnement et du cadre de vie en axe 4 et en axe 5, le renforcement de la gouvernance et consolidation de la paix.

Le PND s'inspire de la loi fondamentale togolaise qui met en évidence, l'être humain qui a droit à un développement, à l'épanouissement physique et intellectuel moral et culturel de sa personne.■

Dick Mensah

## INTERVIEW DE GERMAIN POULI, PRESIDENT DE LA MUTUELLE DES ARTISTES ET JOURNALISTES DU TOGO (MUAJ)

### « Ce qui arrive à Black Joe, à Malam Bodi et à Ousmane entre autre, peut arriver à tout le monde. Moi-même je suis passé par là l'an dernier »

**D**epuis quelques semaines, le monde des médias et de la culture, avec en renfort certains cadres des Musulmans du Togo, se mobilisent pour apporter des soutiens au cas par cas à des hommes de médias, artistes chanteurs et comédiens. Deux différentes campagnes de mobilisation de fonds pour, d'une part, sauver Black Joe, souffrant d'un mal de dos qui nécessite une opération chirurgicale suivie de pose d'une prothèse au niveau de la hanche, et d'autres part assurer des séances de dialyses pour soulager Malam Bodi, présentateur d'émission à TV2. Outre ces deux cas qui sont presque réglés, un autre artiste, le comédien Ousmane, en souffrance, est lui aussi dans l'attente d'un secours pour se soigner. Des problèmes de santé auxquels arrivent difficilement à faire face les acteurs des médias et de la culture qui vivent dans une précarité qu'on occulte plus désormais. Quelles solutions pour éviter ce genre de situations pour les acteurs de ces deux catégories professionnelles qui jouent un rôle dont l'importance n'est plus à démontrer dans notre société. Votre journal a réalisé une interview à Germain POULI, journaliste et Président de la Mutuelle des Artistes et Journalistes du Togo (MUAJ Togo) une association portée sur les fonts baptismaux en mars 2015 et qui a pour objectifs, entre autre, d'assurer la couverture sociale (assurance maladie et pension retraite) à ses membres. Cette mutuelle fait partie des quatre autres mutuelles accompagnées par l'Etat togolais à travers la délégation à l'Organisation du Secteur Informel (DOSI).

**LE LIBERAL :** Monsieur le Président de la MUAJ Togo, comment pouvons-nous expliquer ce qui arrive à ces artistes et journalistes et que peut faire la MUAJ Togo pour leur venir en aide ?

**Germain POULI :** Ce qui arrive à Black Joe, à Malam Bodi et à Ousmane entre autre, peut arriver à tout le monde. Moi-même je suis passé par là l'an dernier avec une maladie assez grave qui m'a éloigné de ma profession pendant plus de six mois. C'était beaucoup de dépenses auxquelles je n'ai pas pu faire face tout seul, il a fallu également que de bonnes volontés m'apportent leurs aides sous diverses formes. Ceci pour dire que tout le monde peut tomber malade et gravement d'ailleurs. Ce sont des risques auxquels nous sommes tous exposés d'où l'importance de songer sérieusement à se préparer pour les affronter sans avoir à demander de l'aumône. Lorsque les soutiens parfois arrivent en retard, c'est le drame. Soit on devient invalide pour la vie ou on peut même la perdre.

Qu'est-ce la MUAJ Togo peut faire dans ces cas-là, c'est de proposer un produit à moindre coût qui en cas de coup dur permet de faire face aux dépenses de santé qui ne sont pas



Germain Pouli

forcément disponibles. La MUAJ Togo offre à ses adhérents une assurance maladie qui prend en charge l'adhérent lorsque ce genre de situations arrivent.

**LE LIBERAL :** Comment peut-on bénéficier de cette assurance-maladie ?

**Germain POULI :** Pour en bénéficier, il faut d'abord être adhérent de la mutuelle et souscrire à cette assurance qui est de 2000 F CFA par mois et qui permet de vous prendre en charge en cas de maladie. Nous

sommes entrain de voir avec nos partenaires, avec évidemment l'accompagnement de la DOSI si d'autres paniers de soins peuvent être créés avec des cotisations mensuelles de 1000 F CFA pour ceux qui le souhaitent.

**LE LIBERAL :** Quels sont les autres services offerts par la MUAJ à ses adhérents ?

**Germain POULI :** Outre l'assurance maladie et l'assurance vieillesse, la MUAJ-Togo s'est assignée comme mission d'offrir à ses adhérents

l'accès aux moyens de production sous forme de crédits à des taux d'intérêt bonifiés ; l'information et la formation dans le cadre de la professionnalisation ; la possibilité de reconversion professionnelle pour ceux qui le désirent ; la facilitation de l'établissement des pièces administratives ; la mobilisation des appuis des différents partenaires. La MUAJ Togo comme toutes les mutuelles fait également la promotion de l'entraide et la solidarité entre ses adhérents.

**LE LIBERAL :** Comment devient-on membre de la MUAJ Togo ?

**Germain POULI :** Les conditions d'adhésion à la MUAJ Togo sont plus ou moins les mêmes selon que vous soyez artiste ou journaliste. Pour les artiste, peut adhérer toute personne opérant dans le secteur des arts et de la culture et remplissant l'un ou plusieurs des critères suivants :

- Etre diplômé d'une Ecole d'art et exercer effectivement le métier d'artiste
- Etre affilié au BUTODRA
- Appartenir à une association togolaise d'artistes reconnue
- Disposer d'une recommandation d'une institution ou d'un artiste reconnu comme exerçant effectivement le métier d'art

Et pour les journalistes, toute personne exerçant dans le domaine de la presse et de la communication et répondant à l'un ou plusieurs des critères suivants :

- Etre diplômé d'une Ecole de journalisme, de technicien en communication et exercer effectivement le métier de Journalistes
- Etre titulaire d'une Carte de Presse

délivrée par la HAAC

-Appartenir à une organisation de presse reconnue

-Disposer d'un badge et d'une attestation de service délivré par un patron d'un organe de presse légalement établi sur le territoire

Les formalités d'adhésion se font au siège social de la MUAJ Togo à l'Agence Lomé Commune, située entre l'Orabank et l'Hôtel du 2 Février ainsi que dans les Agences Régionales de la DOSI à Tsévié, Atakpamé, Sokodé, Kara, Dapaong.

**LE LIBERAL :** Si vous aviez un mot de fin ?

**Germain POULI :** Je dirai, au nom des artistes et journalistes, la gratitude de la MUAJ Togo et la mienne personnelle à l'Etat togolais et à la Direction Générale de la DOSI, pour avoir accompagné la naissance et la vie de la MUAJ Togo.

Après l'INAM dont l'importance est visible dans le bien-être des fonctionnaires de l'Etat, la MUAJ Togo à travers un de ses produits vient assurer une couverture sociale à ses membres. C'est une aubaine pour le monde des arts et des médias qui devrait en profiter. Nous vivons dans une situation de précarité à laquelle il faut trouver un début de solution et c'est ce que l'Etat fait à travers les mutuelles qui sont des organisations appartenant à leurs membres. J'invite donc les artistes et les confrères journalistes à y adhérer.

Cette année, la MUAJ Togo a plusieurs projets et programmes qui apporteront plusieurs réponses aux besoins de ses membres et il serait dommage de ne pas en profiter pleinement.

**Propos recueillis par LE LIBERAL**

## Partis politiques et problématique des Réformes constitutionnelles et institutionnelles au Togo

# Même destination mais itinéraires différents

Les réformes constitutionnelles et institutionnelles sont devenues au Togo, le sujet le plus discuté par la classe politique et l'opinion publique. Il y a de cela 10 ans que la classe politique dans presque sa globalité signait un accord politique global. Cet accord signé à l'issue d'un dialogue inter togolais à l'époque recommandait la mise en œuvre des réformes. Ceci devrait se faire dans un consensus et que tous les partis politiques soient d'accord sur les procédures de la mise en œuvre de cet accord. Le consensus voilà la mission dont a été assigné la commission nationale chargée de la réflexion sur les réformes. Elle a entamé donc il y a quelques semaines des consultations auprès des partis politiques. Comment ces derniers appréhendent-ils cette démarche ? Aboutiront-ils en fin à la mise en œuvre effective de ces réformes tant espérés par l'opinion nationale ? Cela fait dix ans que la mise en œuvre de ces réformes traîne. Ceci est dû pour les uns de la mauvaise volonté du parti au pouvoir de ne pas faire les réformes et pour les autres aux positions rigides de l'opposition. La commission de réflexion sur les réformes constitutionnelles et institutionnelles mise sur pied par décret présidentielle a démarré ses activités avec des consultations des acteurs et ceux de la société civile.

Pour rappel une commission chargée de la réflexion de la mise en œuvre composée entre autre de M. Ayassor Oteth ex ministre de l'Economie et des finances, du professeur Dodji KOKOROKO président de l'université de Lomé, Monsieur Séleagodji Ahoomey Zunu le précédent Premier ministre, fut aussi créé par décret présidentiel le mois dernier. Cette Commission de réflexion a rencontré plusieurs partis politiques dans le cadre de la consultation sur les réformes. Tous les partis politiques du moins ceux qui ont été déjà consultés, ont eu des réactions diverses.

Cette Commission a rencontré d'abord l'Alliance Nationale pour le Changement de M. Jean Pierre Fabre qui est d'ailleurs le chef de file de l'opposition. Ce parti tout

comme les autres fustige la mise en place de cette commission qui pour l'ANC est composée dans sa majorité des personnes qui ont longtemps bloqué la mise en œuvre des réformes constitutionnelles et institutionnelles. Pour Jean Pierre Fabre, l'accord politique global dit tout sur les réformes. Ce parti estime que tout a été dit dans l'APG signé le 20 août 2006, le reste n'est qu'une pure diversion pour rester encore au pouvoir pour ce régime cinquantenaire. Pour le premier parti politique de l'opposition tout a été fait, le consensus a été déjà trouvé d'où la signature de cet accord politique global, il y a de cela dix ans. L'ANC renvoie donc cette commission à l'Accord politique global.

Cette commission a continué ses consultations en rencontrant le parti ADDI et le CAR de Yaovi Agboyibo.

Pour l'Alliance des Démocrates pour le développement intégral ADDI, conduit par son président Aimé Gogué, il a réitéré son profond désaccord sur la composition de la commission et s'étonne qu'elle ne dispose pas de termes de références ni d'un plan d'action.

Ainsi en absence d'un chronogramme bien défini, cette commission n'a pas une

contrainte de temps. Le seul fait que cette commission ne soit pas contrainte par un calendrier peut traîner les choses jusqu'en 2020. Il faut noter que ADDI a pris part à plusieurs dialogues et ateliers notamment celui organisé en juillet 2016 par le HCRRUN. Le parti arrivé en troisième place aux présidentielles de 2015 souhaite une stabilité des textes fondamentaux du pays et des institutions.

Il relève aussi que les réformes constitutionnelles et institutionnelles sont un processus évolutif et dynamique avec le temps, selon les exigences et la nécessité du moment. Pour ADDI les critères de délimitation des communes, le découpage électoral et la composition des membres de ces organes devraient être rapidement définis et discutés pour trouver un consensus. Enfin comme recommandation adressée à la commission, la soumission d'un projet de loi à l'Assemblée nationale prenant en compte les points de consensus déjà trouvés. Pour ADDI cette action participera à l'apaisement du climat politique et social pour permettre d'aborder avec plus de sérénité et de manière moins conflictuelle les autres points des réformes qui nécessitent un approfondissement de la

réflexion et de la concertation.

Il est donc clair que pour le parti ADDI il faut donc jouer sur les acquis des autres dialogues et plus précisément de l'atelier notamment, la limitation du nombre de mandat à deux tours de 5 ans, le mode de scrutin uninominal à deux tours pour la présidentielle et les législatives, la mise en œuvre du processus de décentralisation sur la base d'une communalisation intégrale, en intégrant les communes dans une préfecture, elle-même dans une région....

Cette commission de réflexion a continué son pèlerinage en rencontrant le week-end dernier une délégation du Comité d'action pour le Renouveau CAR de maître Agboyibo Yaovi. Il faut rappeler que ce vieux briscard de la scène politique nationale était à l'époque en tête des discussions à Ouagadougou en 2006 et juste après la signature de cet accord il fut en 2007 premier ministre sous Faure Gnassingbé.

Les discussions avec le CAR ont tourné aussi autour des modalités devant conduire à la réalisation des réformes constitutionnelles et institutionnelles au Togo.

Le parti du bélier noir tout comme les autres partis politiques qui ont précédemment reçu cette

commission n'est pas du tout d'accord avec la composition de cette commission qui s'est faite sans aucune consultation quelconque. Pour le CAR il faut organiser à nouveau un dialogue pour discuter définitivement de ces questions de réformes pour passer à autres choses plus importantes pour le pays.

Il en ressort de ces discussions de certains partis politiques avec cette commission de réflexion que presque tous les partis de l'opposition veulent que les réformes soient opérées, en revanche sur la méthodologie à adopter pour y arriver les avis sont divers.

Il faudrait ainsi donc que cette commission prenne en compte toutes les remarques et recommandations faites à son égard pour que une fois de bon et d'une manière consensuelle on aille aux réformes.

Toutes la classe politique que ce soit le parti unifié, ceux qui soutiennent le pouvoir en place ou les partis d'opposition doivent mettre un peu d'eau dans leurs vins. Cette situation des réformes et sa mise en œuvre cristallisent trop l'opinion nationale et détournent les citoyens des vrais problèmes de développement, de logement et autres. ■

Aubin KOUTELE

## Campus universitaire de Lomé savourent le wifi

Lors que vous passez par le campus de l'Université de Lomé, vous apercevez sûrement des étudiants, réunis dans un périmètre bien déterminé, chacun avec son téléphone ou ordinateur portable. Ne cherchez pas trop loin, la cause de cette "réunion". Il s'agit de la connexion Internet accessible via WiFi que les étudiants se partagent depuis leurs portables.

En effet, depuis fin janvier, les étudiants de l'Université de Lomé bénéficient d'une connexion Internet WiFi gratuite sur les campus Nord et Sud de l'Université. C'est à travers des points de relais installés dans diverses zones sur les deux campus de l'UL que le WiFi est diffusé. Même dans certaines salles de cours, les étudiants surfent aisément sur Internet à travers une connexion satisfaisante. "avec le WiFi, Internet n'est plus un luxe sur ce campus" nous confie Eli, étudiant en droit.

Internet est capital dans la recherche. Et pour les étudiants, c'est une très sage décision de doter enfin le campus du WiFi. "nous voyons qu'elle a honoré ses promesses" dit un autre



étudiant que nous avons croisé dans les couloirs du grand bâtiment de l'Administration de la FASEG. Il fait allusion à une visite de Cina Lawson en 2016 au cours de laquelle, la ministre en charge de l'économie numérique exprimait son regret qu'Internet ne soit pas accessible aux étudiants sur leur campus.

Les étudiants de l'UL se satisfont de l'installation d'Internet sur leur campus. certains affirment même qu'avec ce WiFi, le pouvoir d'achat de leurs tranches d'aides ait

un peu augmenté car dépensant moins maintenant pour souscrire à des forfaits Internet. Ils déplorent cependant que l'accès à des salles leur soit interdit par l'Administration. Cette interdiction aux salles par l'Administration du Campus Nord s'explique par le fait que des étudiants sèchent leurs cours pour surfer sur Internet via l'UL WiFi non codé. Les Doyens de la FASEG comptent même verrouiller l'accès au Wifi si ce "comportement des étudiants continue."

Depuis janvier, l'Université de Lomé est en cours de rénovation. Les amphithéâtres et les locaux des différentes Administrations sont badigeonnés donnant un bon éclat visuel de l'Université. Le premier semestre de cette année 2017 tend à sa fin et les examens s'annoncent déjà mais les problèmes de places dans les amphithéâtres, de reprogrammation des unités d'enseignement le tout couplé par la suspension du Master dans certains départements se pose.

Prosper AWIH

INTERVIEW DE M. PITANG TCHALLA, PRÉSIDENT DE LA HAAC :

# « Les chantages, intimidations et menaces actuels n'y peuvent rien... »

*Le retrait des fréquences à LCF et City fm continue d'alimenter la polémique. De la condamnation des organisations de presse aux débats houleux sur les médias et réseaux sociaux, sans oublier les recours devant les juridictions, hier ce sont les organisations de la société civile qui ont appelé à une marche. Du côté de la HAAC on lit une certaine sérénité confirmée d'ailleurs par le président de la HAAC Pitang TCHALLA. Dans un entretien accordé à nos confrères du quotidien Forum de la Semaine, le président de la HAAC persiste et signe que la LCF et City fm opéraient dans l'illégalité d'où la décision du retrait des fréquences.*

*Le père du code de la presse dépénalisé rassure également sur la bonne ambiance à la HAAC en dépit des divergences au sein de la mandature qu'il qualifie de normales tout en regrettant le fait que les secrets soient dehors. Votre journal reprend pour cette interview qui a le mérite d'éclairer certaines zones d'ombres dans ce dossier LCF City fm.*

*Voici l'intégralité de l'interview...*

**Forum de la Semaine:**

**Monsieur le Président, vous venez de prendre une décision difficile en retirant les fréquences à la télévision Chaîne du Futur (LCF) et à la radio City Fm qui émettent depuis une dizaine d'années. Pour certains c'est un acte courageux qui vient mettre fin à une situation d'illégalité dans laquelle se trouvent ces deux médias et pour d'autres c'est un acte complètement illégal. Monsieur le Président, qu'est-ce qui justifie cette décision aussi lourde de conséquences qui continue de faire couler beaucoup d'encre et de salive avec des condamnations venant du monde de la presse et de la société civile tant sur le plan national qu'international?**

**Pitang Tchalla:** Courage ? Ce n'est pas une question de courage. C'est une question de régulation. L'article 130, 3ème alinéa de la constitution stipule que "la HAAC est compétente pour donner l'autorisation d'installation de nouvelles chaînes de télévision et de radios privées". Alors si un organe émet sans autorisation de la HAAC, c'est cette dernière qui a compétence à arrêter l'illégalité. Je réaffirme que ces deux chaînes n'ont pas reçu d'autorisation de la HAAC et comme tel, existaient illégalement.

L'article 24 de la loi organique spécifie que la HAAC est compétente pour accorder les autorisations d'installation et d'exploitation des chaînes de radios et de télévisions. Dans le cas d'espèce, il est manifeste que les chaînes dont vous parlez ne sont pas en règle vis-à-vis de la Haute Autorité.

Nous sommes dans un Etat de droit et qui dit Etat de droit dit



Pitang Tchalla, Président de la HAAC

exigences. La HAAC prend donc ses responsabilités dans le respect de ses prérogatives. Parfois le remède fait plus mal que la maladie.

On nous a brandi une décision d'un prédécesseur mais il n'y a aucun dossier qui justifie cette démarche. Peut-on aujourd'hui, sous prétextes qu'on a déposé des dossiers, prétendre que la situation est normalisée ? Nous disons non et disons qu'il faut initier un nouveau dossier. Si la HAAC ne prend pas cette initiative, de quel droit sanctionnerait-on les autres violations de cette loi.

Certains n'hésitent pas à parler avec légèreté de la décision de la HAAC comme une entrave à la liberté d'expression, oubliant volontairement que près d'une dizaine de télévisions privées diffusent librement au Togo, alors qu'il n'y a que quelques mois que certains pays de la sous-région ont accepté l'ouverture de leur espace audiovisuel par un cahier de charges très contraignant autorisant moins de cinq projets de télévisions privées. Donc en matière d'exercice et de garantie de la liberté d'expression, le Togo est bien en avance sur la classe. Le code de la presse et le

paysage médiatique national en font foi.

**E.S.: On signale par ailleurs que plusieurs dossiers, auraient disparu à la HAAC....**

**P.T.:** Faux. En 2012, il était question de renouvellement de convention obligatoire pour les médias audiovisuels. C'est à cette occasion que la HAAC s'est rendue compte qu'elle ne peut pas renouveler, car il n'y a pas de dossier. On a argué en son temps que le Président de la République en est le propriétaire et on ne pouvait pas aller lui demander les dossiers. Qu'à cela ne tienne.

Selon la loi, le chef de l'Etat ne peut pas avoir une chaîne. Je confirme qu'elle est illégale. Et comme il n'y a aucun dossier, il n'y a pas de traçabilité. Cette argumentation signifierait qu'il y a eu violation de la réglementation en ce qui concerne les propriétaires. Et nous disons donc que c'est un nouveau dossier qu'il faut reprendre tout simplement.

**E.S.: D'aucuns soutiennent que les deux organes avaient participé à l'appel d'offres de 2007. Les responsables de LCF ont même exhibé une quittance**

**d'achat du dossier d'appel d'offres...**

**P.T.:** C'est faux, puisque nous avons la liste des médias qui y avaient participé. On va jusqu'à faire l'amalgame, toujours dans le souci de tromper son monde que "Groupe sud media", "media sud", "Lcf", "radio sud", etc. c'est la même chose. Je ne suis pas un spécialiste de la question mais tous ces médias ne figurent pas sur la liste pour l'attribution des fréquences en 2007.

**E.S.: Comment justifier donc les documents que les responsables de LCF et City Fm brandissent ?**

**P.T.:** Je ne vais pas douter de leur authenticité. Mais nous à la HAAC nous sommes formels, il n'y a aucun dossier.

**E.S.: Nous avons appris de sources proches du dossier qu'en 2015, les responsables du Groupe Sud Media ont déposé un dossier qui serait au point et qu'ils auraient payé les frais y afférents ?**

**P.T.:** Je peux vous dire qu'avant même qu'une demande de dossier ne soit acceptée pour étude, il y a le paiement de "cent mille francs pour frais de dépôt de dossier de demande d'autorisation d'installation et d'exploitation de télévision", frais payés le 22 mai 2015. Cela vient confirmer que les deux médias existaient illégalement depuis 2007. Il n'y a aucun dossier relatif à la création de ces deux chaînes. Ça veut dire que c'est un nouveau processus qui doit démarrer, ce que monsieur Abaki n'accepte pas.

**E.S.: Monsieur le Président, l'institution que vous présidez a été un tout petit peu secouée par cette décision. Un des membres a contesté la décision et va plus loin en saisissant la Cour Suprême. Quel sera le sort que la Cour suprême va réserver à votre décision ?**

**P.T.:** Les divergences au sein de la mandature sont normales et à l'honneur de ceux qui ont fait confiance à cette équipe en tenant compte du pluralisme d'opinions. Mais après les débats parfois houleux, une décision est prise et elle engage toute la

mandature. Généralement, en tant que président, je privilégie le consensus. Dans le cas d'espèce, nous avons appliqué la procédure et les neuf membres ont participé aux débats et personne n'a boycotté la décision finale.

Les chantages, intimidations et menaces actuels n'y peuvent rien, les membres ayant décidé en accord avec leurs intimes convictions. L'affaire étant pendante devant la Cour Suprême, nous ne pouvons pas nous étendre là-dessus.

**E.S.: Et au sein de la HAAC, quelle est désormais l'ambiance ? Est-elle désormais divisée, l'institution que vous présidez ?**

**P.T.:** Il n'y a pas de crise interne à la HAAC; elle fonctionne normalement et je félicite les collègues ainsi que le personnel pour la sérénité, la sagesse et l'esprit d'équipe dont ils font preuve. La seule déception, c'est de voir "les secrets dehors". Mais nous faisons confiance à la Cour Suprême et nous constituons plus que jamais une équipe décidée à remplir sa mission. Quant aux condamnations, nous les comprenons, car il y a une campagne très forte pour faire accepter le fait accompli, auquel cas, se serait trahir la mission dévolue à la HAAC.

**E.S.: Justement certains observateurs parlent du droit acquis et qu'on devrait s'employer plutôt à légaliser la situation ainsi créée. Ne faut-il pas voir sous cet angle cet épineux dossier ?**

**P.T.:** Est-ce parce qu'une situation illégale aurait perduré pendant longtemps qu'elle devient légale ? Est-ce que c'est parce qu'on a séjourné un mensonge pendant longtemps qu'il deviendrait vérité ? Nous disons non et soutenons qu'il faut mettre un terme à cette situation et permettre qu'elle devienne normale et régulière.

**Je vous remercie. ■**

Propos recueillis par Dimas  
DZIKODO

Source : Forum de la Semaine  
numéro

Propriété pour tous dans l'espace UEMOA

# La Société Financière Internationale nouvel actionnaire de la CRRH-UEMOA

La Société Financière Internationale (SFI), institution du Groupe de la Banque Mondiale, a fait son entrée au capital de la Caisse Régionale de Refinancement Hypothécaire de l'UEMOA (CRRH-UEMOA), le 09 février dernier au cours d'une cérémonie de signature des documents. Cette participation d'un montant de 1,250 milliards FCFA de la SFI renforce l'actionnariat de la CRRH-UEMOA et porte à 44,82%, la part des institutionnels qui ne bénéficient pas de refinancements, mais soutiennent ses activités en considération de leurs missions de développement, et plus particulièrement de promotion du financement de l'habitat dans les pays de l'UEMOA.

Cette participation intervient dans un contexte où la préoccupation des populations pour l'accès à la propriété est de plus en plus forte et peut se mesurer à l'importance de la demande de logements au sein de l'Union, notamment au niveau des grandes villes, conséquence d'une urbanisation rapide et croissante. Ce constat dicte aujourd'hui des politiques de plus en plus volontaristes des Etats de l'UEMOA en faveur de l'habitat,



reconnaît volontiers le Vice-président de la Banque Ouest Africaine de Développement (BOAD), M. Bassary TOURE. Il a également loué les résultats obtenus par la CRRH-UEMOA se traduisant par 107 milliards FCFA (soit environ \$ US 180 millions) de refinancements couvrant les 8 pays de l'Union, pour 6 émissions obligataires en 4,5 années d'activités.

« Votre participation, aux côtés des autres actionnaires, aux différentes instances de décision de la CRRH-UEMOA va renforcer sa gouvernance et la réalisation de ses objectifs au profit du système bancaire et des populations de l'Union. Elle contribuera aussi à la mobilisation rapide de ressources

concessionnelles auprès de la Banque Mondiale. », a également déclaré le Vice-président de la BOAD.

Pour Christian AGOSSA, Directeur Général de la CRRH-UEMOA, l'ambition dans le partenariat avec la SFI est de pouvoir changer d'échelle tout en restant fidèle à sa vision, une institution de place ouverte à toutes les banques de l'Union désireuses de promouvoir l'accès à la propriété immobilière et de rester un vecteur essentiel du financement de la demande sociale par le marché dans l'UEMOA. Il s'agit aussi de faire bénéficier les banques actionnaires de l'expérience de la SFI dans d'autres parties du monde pour mieux financer l'habitat par la standardisation

des procédures au niveau de l'Union.

« La CRRH-UEMOA aujourd'hui, avec ses 57 actionnaires dont 54 banques commerciales de l'Union, la BOAD, la BIDC, et Shelter Afrique accueillent ensemble la SFI pour de nouvelles ambitions. Les nouvelles ambitions, c'est renforcer notre contribution au financement de l'habitat à la mesure de la généralisation des politiques volontaristes en faveur du logement dans nos pays et dont nous pouvons déjà voir les effets sur la demande de refinancement adressée à la CRRH-UEMOA. La CRRH-UEMOA voudrait aujourd'hui porter la maturité de ses emprunts à 15 ans, voire 20 ans et à des taux compétitifs, pour être certaine de faire de ces maturités la norme dans l'Union et ouvrir davantage encore l'accès au crédit immobilier à un plus grand nombre de ménages pour des logements plus décentes encore. », a-t-il déclaré.

M. Jindong Hua, Vice-président en charge de la Trésorerie de la SFI s'est pour sa part réjoui de ce partenariat avec la BOAD et la CRRH-UEMOA.

« Ceci est parfaitement en phase avec notre double objectif de

mettre fin à l'extrême pauvreté et de promouvoir une prospérité partagée, car le secteur de l'habitat contribue à la réduction de la pauvreté à travers la création d'emplois », a-t-il souligné.

Initiative régionale portée par la Banque Ouest Africaine de Développement (BOAD) qui œuvre en faveur d'un meilleur financement de l'habitat dans l'espace UEMOA, la CRRH-UEMOA offre aux établissements de crédit l'accès à des ressources longues, à des taux compétitifs, en vue du refinancement des prêts à l'habitat consentis à leurs clients. Elle est notée AA avec perspective stable, depuis 2015, par l'agence Bloomfield Investment Corporation, ce qui en a fait l'un des risques de crédit les plus sûrs de l'UEMOA. En prenant une participation de 1,250 milliards FCFA (\$ US 2 millions) au capital de la CRRH-UEMOA, la SFI devient après la BOAD, le 2ème actionnaire institutionnel. Les autres actionnaires institutionnels sont la Banque d'Investissement et de Développement de la CEDEAO (BIDC), et Shelter Afrique. ■

**Démocrate KOUDAMA**

## Journée mondiale de la santé mentale

### Le centre de diagnostic des FH de saint Jean de Dieu opérationnel

Le nouveau centre de diagnostic du centre de santé mentale des Frères Hospitaliers de saint Jean de Dieu a été inauguré suite à une célébration eucharistique par l'Archevêque Métropolitain de Lomé, Monseigneur Denis Amouzou-Dzakpa, le 11 février dernier à l'occasion de la journée mondiale de la santé mentale.

Ce nouveau centre inauguré constitue une mine d'or sanitaire car il permettra aux populations de diagnostiquer à temps les diverses maladies dont elles sont porteuses. Doté d'équipements modernes et de dernière génération, ce nouvel outil du centre peut offrir ses services d'analyses et de diagnostic. Unique dans la région, il permettra à coup sûr, selon le directeur du centre de

santé, Agbédjinou de diagnostiquer les vraies maladies dont souffrent les patients notamment la schizophrénie, l'épilepsie, les troubles d'humeur,...

« Ce nouveau centre offre des services en biologie, en parasitologie, en immunologie, en biochimie. Aussi, l'imagerie médicale composée de l'échographie, l'électroencéphalographie et l'électrocardiographie sont les services offerts par le centre de diagnostic qui vient en complément au centre de santé mentale. », a souligné le directeur du centre.

Pour M. Kadjanta Tcha, directeur des ressources humaines au ministère de la santé et de l'action sociale, ce nouveau joyau illustre la force



du partenariat public-privé dans un contexte où la plupart des Etats se tournent vers la contractualisation. Pour lui, il constitue une aubaine de proximité pour ces populations.

« C'est un travail formidable qui a été fait ici par les religieux, qui

matérialise le PPP. Un peu partout avec leurs centres de santé, ils se font remarquer par une meilleure gestion et gouvernance et ceci contribue à la couverture sanitaire universelle. Nous félicitons donc ce nouveau centre de diagnostic que le ministère se

fera l'obligation de soutenir et d'accompagner », a-t-il confié.

Dans la fièvre de cette inauguration, les frères hospitaliers ont livré un match avec l'association Journaliste en Mission pour le Développement (JMD).

Au terme de cette rencontre qui s'est soldée par un match nul, les journalistes ont remporté le trophée mis en jeu par la centrale d'achat française René Descamps International (RDI France), aux tirs au but (5 contre 4).

Opérant à Agoè-Nyivé depuis une dizaine d'année, le centre de santé mentale a déjà soigné environ 6300 malades mentaux, de même qu'en médecine générale.

**Démocrate**

## Neuvième université du notariat togolais : Le foncier, les innovations à l'AUSCGIE et la déontologie au centre des préoccupations

Les travaux de la neuvième université du notariat togolais ont démarré hier dans la capitale togolaise en présence du ministre de la justice, garde des sceaux. Autour de trois thèmes en l'occurrence la publicité foncière et la tarification des actes de transmission par dévolution successorale, Régime et pratique des statuts et actes extrastatutaires à travers l'Acte Uniforme relatif au droit des sociétés commerciales et du groupement d'intérêt économique (AUSCGIE) et enfin l'éthique et déontologie de la profession notariale, la centaine de notaires venus des quatre coins du Togo, de la sous région (Bénin, Niger, Cameroun, Congo, Côte d'Ivoire), ainsi que de la France échangera jusqu'au jeudi prochain. Rencontre annuelle, elle offre un cadre d'échanges sur les enjeux majeurs de la profession et de partages d'utiles expériences susceptibles de rendre efficace l'exercice de la profession.

« L'organisation de cette neuvième université répond à notre désir d'assurer la formation continue de notre corps qui subit de plus en plus des mutations liées à l'évolution du cadre législatif international en matière de droit



des affaires », déclarait Me Molga Abougnima Kadjaka, présidente des universités notariales du Togo.

Cette année, il s'agit par le choix de ces trois thèmes de mettre en lumière la force du notaire, qui officier public, est garant d'une sécurité juridique absolue dans les actes authentiques qu'il établit. Les innovations introduites dans l'AUSCGIE, relatives à la constitution des sociétés, à leur organisation et fonctionnement sont également au cœur des échanges. Le respect des règles éthiques et de déontologie sera par ailleurs évoqué. Dans son discours inaugural, le président de la Chambre des Notaires du Togo, Me Dosseh Daniel Adjanon a exhorté le gouvernement à davantage œuvrer pour

l'amélioration des investissements étrangers et des conditions de vies des populations avant d'interpeller les siens sur leur rôle et celui de l'acte notarié dans la société dans un contexte où l'épineux problème du foncier accapare les quotidiens, tout comme celui lié aux sociétés.

« L'importance sociale et économique de l'acte notarié, les graves conséquences dues à une application erronée de la norme de droit par le notaire, le rôle du notaire dans la prévention des litiges et la confiance dont il jouit de la part de ses clients, nous feront appréhender et nous interroger sur les aspects techniques de rédaction des statuts, ... », a-t-il souligné. ■

## Accidents de la route : 514 décès en 2016 Revoir la stratégie pour réduire les pertes en vies humaines

Le dernier conseil des ministres a suivi trois communications dont l'inquiétante ampleur des accidents routiers. En effet, en matière d'accident de circulation au Togo, on déplore 5.393 cas d'accidents ayant entraîné 514 décès et 6846 blessés courant l'année 2016. Les interventions des sapeurs-pompiers en matière de secours d'urgence se chiffrent pour l'année 2016 à 5.501 interventions.

Certes, le conseil, au vu de ces résultats, a instruit le ministre de la sécurité et de la protection civile à prendre toutes les mesures nécessaires pour assurer au maximum la protection des personnes et des biens et appelé les populations à plus de civisme et notamment au respect du code de la route et à aider le ministère de la sécurité dans sa mission de protection, mais l'on est en droit à ce jour de s'interroger si la stratégie adoptée est la meilleure.



Col Yark Damehame, ministre de la Sécurité ...

Il est vrai que des mesures sont prises afin d'éviter ces accidents, soit de minimiser les risques de décès et de blessures graves notamment le port de casques et de ceintures de sécurité, le respect scrupuleux du code de la route, le respect des normes en matière de surcharge et de conduite en état d'ivresse, ... mais le mal gangrène toujours nos routes, ceci du fait de brebis galeuses qui aiment toujours sortir des rangs. Et que dire des lynchages et actes de vindictes

populaires en augmentation en ces moments où le citoyen lambda se mue en juge en statuant sur l'auteur de l'accident, en le laissant à son triste sort souvent si ce dernier est blessé ?

Face à cela, il urge que la stratégie de lutte soit revue surtout le volet concernant le civisme et la citoyenneté. La non assistance à personne en danger doit être plus rigoureusement sanctionnée, de même que des projets de sensibilisation et de formation en premier secours doivent pulluler nos quartiers pour la foule de curieux qui accourent à l'aube des accidents. ■

Démocrate

## Un partenariat avec l'Université de Lomé en faveur des étudiants en droit

« Notre commun intérêt est de maintenir et promouvoir l'excellence de notre pratique professionnelle et renforcer sa valeur sociale, dans la recherche de la perfection. Cette quête de l'efficacité nous a fait signer, pas plus tard qu'hier un protocole d'accord avec l'Université de Lomé instituant un cadre de coopération... », déclarait Me Daniel Adjanon Dosseh, président de la Chambre nationale des Notaires du Togo (CNNT), hier à l'ouverture des travaux de la neuvième université notariale du Togo.



« La théorie sans la pratique est une hémiplegie intellectuelle », reconnaît à cet égard le prof Kokoroko Dodji, président de l'UL.

Signé le lundi dernier à la présidence de l'Université de Lomé (UL), ce protocole d'accord en faveur de la faculté de droit de l'Université de Lomé englobe les domaines de l'élaboration des programmes scientifiques de formation en droit, la formation théorique et pratique des étudiants en droit, la formation continue des notaires et de leurs collaborateurs.

Ce partenariat permet en outre aux notaires de dispenser des cours et d'animer des séminaires à l'UL. A l'inverse les enseignants de l'UL animeront des séminaires notariaux. Il ouvre également la voie à la création d'une revue juridique en vue de favoriser la réflexion juridique. La cerise sur le gâteau est l'immense possibilité de stage et de suivi pour les étudiants en cours et fin de parcours dans les études et cabinets.

Le président de l'UL, à l'issue de la signature a salué l'approfondissement des relations existantes avec la CNNT qu'il a remercié des efforts consentis afin d'améliorer la condition de l'étudiant togolais. Il a exhorté les notaires à redoubler d'efforts dans l'exercice de leur profession surtout concernant le problème du foncier.

M. Adjita Shamsidine, vice doyen de la faculté de droit de l'UL s'est pour sa part félicité de cet accord et des louables efforts consentis par la CNNT et la présidence de l'UL dans l'épanouissement de l'étudiant togolais. Il a invité ce dernier à y voir une aubaine et assure la CNNT d'une main d'œuvre qualifiée en retour. Une annuelle évaluation de la convention est prévue par les parties. ■

Démocrate

## ONG Aimes-Afrique Les principes fondamentaux

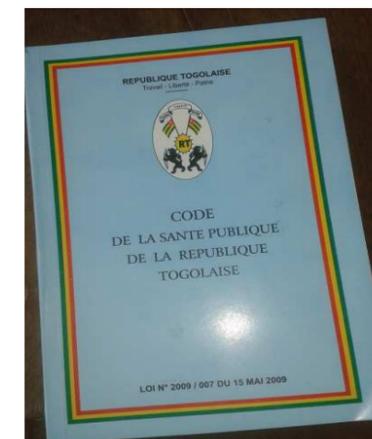
### Art 3 et 4

La protection et la promotion de la santé de la population ainsi que les prestations de soins et services relèvent de la responsabilité de l'Etat.

La protection et la promotion de la santé doivent être comprises comme :

1. la protection de l'individu, de la famille et de la collectivité contre les maladies et les risques à travers : la mise en place des services de santé ; la lutte contre les maladies ; le développement des ressources humanitaires pour la santé ; la mise en œuvre d'un plan de lutte contre les épidémies et les catastrophes ; la mise en application des lois et règlements en la matière ; le développement du partenariat pour la santé ; la mise en place d'un système de solidarité communautaire pour la santé

2. la promotion de la santé de l'individu, de la famille et de la



collectivité par l'amélioration des conditions de vie et de travail à travers : la promotion de la salubrité de l'environnement ; la promotion de l'éducation pour la santé ; la promotion de bonnes conditions alimentaires et nutritionnelles ; la promotion d'un mode de vie sain ; le développement de la recherche biomédicale et la recherche sur les services de la santé. ■

Source : Code de la Santé



# Promo Saint Valentin

**DU 13 AU 28 FEVRIER 2017**

## BONUS RECHARGEMENT INTERNET

- Renouvelez votre forfait avant échéance
- **Bénéficiez de 14 jours de validité en plus**



## REPLACEMENT SANS FRAIS DE BATTERIE POUR LE TÉLÉPHONE illico 3i

- Sur présentation du reçu d'achat du téléphone ou de la batterie à remplacer



**Plusieurs surprises  
vous attendent en agence !**

Pour plus de renseignements, composez le 119 ou le 22 22 01 19  
si vous appelez d'un autre réseau.

[www.togotelecom.tg](http://www.togotelecom.tg)